L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JEROME BAYON.

SAMEDI MATIN, 15 DECEMBRE 1832.

GOUVERNEUR.

J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE ORLÉANS, 15 décembre.

Les feuilles du nord reçues par la malle d'hier ne contiennent [illegible].

Celles de [illegible] décembre annoncent l'arrivée du navire *Lady Rowena*, capitaine l'Aen, parti de Liverpool le 23 octobre; les dates de Londres [illegible] sont du 22, c'est à-dire d'un jour plus [illegible] précédentes.

[illegible] d'important. Les journaux de Bruxelles et ceux de Hollande du 20 étaient parvenus à Londres; il n'est point [illegible] que les hostilités fussent commencées entre la Hollande et la Belgique, mais on inférait néanmoins du contenu de ces papiers que la guerre était infaillible.

Le bruit s'était répandu qu'il régnait de la froideur entre le roi d'Angleterre et son ministère, et que même sa majesté se montrait peu disposée à appuyer les mesures décidées à l'égard de la Hollande. Mais le *Times* contredit ce bruit, qu'il déclare entièrement faux; et il ajoute, d'après les meilleures autorités, que depuis que les ministres sont repris leurs travaux le roi les a toujours traités avec bienveillance et de la manière la plus amicale.

La dissolution du parlement anglais est fixée au 1 décembre.

Un orage terrible, accompagné de tourbillons, a détruit presque tous les oliviers de la province d'Otrante, dans le royaume de Naples; nombre de personnes aussi ont été tuées ou blessées.

Les journaux français fournissent des nouvelles d'Alger du 6 octobre. Plusieurs tribus de l'intérieur, au nombre de 12,000 hommes, sont venues attaquer les établissemens européens. Le duc de Rovigo, à la tête de 16,000 français, s'est avancé contre ces barbares, les a défaits et a fait un grand nombre de prisonniers.

POINTE-COUPÉE, 1er. décembre 1832.

CRITIQUE DE LA CRITIQUE,

En réponse à l'Abeille.

Je remercie l'écrivain de l'*Abeille* qui a accompagné de sa critique un de mes articles sur le suicide, de l'occasion qu'il m'a offerte de lui témoigner ma vive satisfaction pour son urbanité; j'ajoute que dans sa polémique il y a de la sincérité, de la bonne foi; et je ne connais pas de plus sûr moyen de hâter le triomphe de la discussion; car la vérité ne se développe que par le combat, et l'erreur ne finit que par l'épuisement.

Et d'abord, à quelle école appartient l'auteur de la critique? Peut-être aurait-il été utile de le connaître pour la seule intelligence de son sujet: mais il sera difficile que vous le deviniez si vous êtes tant soit peu jaloux de rechercher le lien commun qui unit entre elles ses doctrines disparates. Au surplus, elles renferment des assertions odieuses, et c'est un droit qu'il me donne de les relever.

Par quelle fatalité a-t-il donc fallu qu'au lieu de blâme et d'indignation, le critique n'ait trouvé dans les replis de son esprit ou les palpitations de son cœur que des paroles et des sentimens apologétiques; en un mot, le langage sacramentel du suicide!!!

Depuis quel jour, quelle heure, s'est-il donc passé tel renversement d'idées, que la nature ait donné à l'homme le droit de se détruire; elle qui lui donne la vie, qui la lui *applanit*, qui en le jetant sur le seuil de la société, lui dit: Vis pour toi et tes semblables, et qui marqua sur son front l'emblême de son immortalité!!!

Je n'eus garde dans mon peu de paroles de manifester cette partie de ma pensée qui s'était indignée du scandale d'un ministre protestant suicidé. Je ne considérai que l'homme privé, l'homme libre dans ses espérances, l'homme du monde, et je m'élevai contre ces maximes désolantes, ce fléau moral qui arme l'homme contre lui-même et lui donne pour toute défense le poignard ou le pistolet. Et cependant, au moment le défenseur du suicide s'imagina que mes souvenirs religieux parlaient seuls avoir dirigé ma *partie énergique et passionnée* contre ce malaise moral qui, après avoir rendu l'homme odieux à lui même, l'assassine; et il semble croire que sur tout autre terrain ma parole tomberait inutile et que ma défaite serait connue. Mais éussé-je la moindre velléité que je pousserais le texte, en *homme d'église*? Ne me ferais-je pas, au contraire interdit? J'écrivis en ami de l'humanité; et je ne sais que cela toutes les fois que je rends compte au public de mes sentimens et de mes pensées. Le même esprit est donc destiné à conduire aujourd'hui ma plume. Si donc j'essaie de flétrir la doctrine du suicide, c'est qu'elle me parait anti-philosophique, contre le gré même du critique, horrible à penser pour l'honneur de l'homme et le lien de la société.

L'écrivain de l'Abeille.—Quand toute la morale deviendra inutile pour rendre le philosophe heureux, quel parti prendra t-il?

L'abbé de.... Celui de la confiance; il vivra en grand homme, plutôt que de mourir en lâche.

L'écrivain de l'Abeille.—La nature n'a pas borné du suicide, l'homme est né libre et il est certain droits naturels dont nulle loi ne saurait le priver. [illegible]

[illegible] La nature! l'instinct que nous [illegible] notre conservation est naturel à l'homme [illegible] instinct n'est autre chose que l'horreur [illegible] destruction. L'homme ne saurait donc se détruire sans faire violence à la nature. (Syst. Nat. T. 1, chap. [illegible])

L'écrivain de l'Abeille.—Ne vaut-il pas mieux mettre fin à ses jours, que traîner une vie malheureuse?

L'abbé de.... "On ne pourra jamais démontrer [illegible] vie soit un plus grand malheur que la mort. (Encyclopédie, art. suicide.)

L'écrivain de l'Abeille.—Est-il vrai qu'il y ait quelque faiblesse à se tuer soi-même?

L'abbé de.... S'il n'y a faiblesse, ni lâcheté, il y a maladie, soit chronique, soit aigüe, ou bien transport de rage et de folie. (Mor. Univ., V, c. 8). Recevoir la mort avec intrépidité c'est courage; se la donner c'est lâcheté. (Les mœurs, part. 3 c. 4.)

L'écrivain de l'Abeille.—Ne pourrait-on pas dire que tous les suicides, poussés par une force invincible, ne peuvent au moins être coupables?

L'abbé de.... "Quoique tous les meurtriers d'eux mêmes puissent être regardés comme des fous, des hommes dont le cerveau est dérangé, dans le moment qu'ils s'ôtent la vie, ils ont cependant prendre garde à leur vie précédente. C'est là ordinairement où se trouve l'origine de leur désespoir. Peut-être qu'ils ne savent pas ce qu'ils font dans le moment qu'ils se tuent; mais c'est leur faute, et ce dernier crime leur est justement imputé. (Encyclopédie, art. suicide.)

L'écrivain de l'Abeille.—Le sage qui se voit inutile à ses amis, à sa famille, à sa patrie, ne mourra-t-il pas [illegible] en se tuant lui-même?

L'abbé de.... "On ne peut pas dire qu'un homme [illegible] trouver dans un cas où il soit assuré [illegible] est d'aucune utilité pour la société. Ce [illegible] impossible: dans la maladie la plus désespérée, un homme peut toujours être utile aux autres, [illegible] par l'exemple de fermeté, de patience, et des autres vertus qu'il leur donne. (Encyclopédie, art. suicide.)

L'écrivain de l'Abeille.—Le pacte social peut-il nous attacher malgré nous à la vie, quand elle est un fardeau?

L'abbé de.... Sous quelque prétexte que l'on considère le suicide on peut le définir un larcin fait à la société, et un attentat contre la nature. (Phil. de la Nat. T. 1, 2, p. 309). En supposant même que la vie fût un fardeau, nous ne serions pas pour cela plus en droit de nous la ravir, qu'il ne nous est permis de l'ôter aux autres. (*Les Mœurs*, part. 3, c. 4, art. 2.)

L'écrivain de l'Abeille.—Serions-nous obligés de regarder ceux que nous verrions prêts à se donner la mort?

L'abbé de.... "Comment ne pas les dissuader? [illegible] sage doit la vérité à ses concitoyens... il doit les détromper des préjugés qui les conduisent à leur perte, et leur montrer les précipices qui s'ouvrent sous leurs pas. (Essai sur les préjugés, c. 6 et 7.)

L'écrivain de l'Abeille.—Nulle révélation n'étant [illegible] jusqu'à l'évidence, il n'est point de lois divines proprement dites, si non ces grands principes [illegible] et de justice d'un [illegible] lois humaines, [illegible] très par des [illegible] par toutes les religions; or les lois divines [illegible] jusqu'à l'évidence, géométrique et métaphysique. Pareillement l'évidence des lois divines est constatée par la nature.

L'écrivain de l'Abeille.—C'est une conséquence des lois divines que ce qui ne nuit pas à autrui est permis.

L'abbé de.... C'est aussi une conséquence des lois divines et naturelles que ce qui nuit à soi n'est pas permis. C'est parce que l'homme porte une nature semblable à la nôtre que nous ne pouvons nous permettre rien contre lui. C'est parce qu'il est la société dont nous sommes membres nous mêmes; membre de parce qu'il a une même origine et les mêmes destinées; en un mot, parce que nous sommes conduits par les mêmes lois, qu'il a les mêmes titres que nous avons à sa conservation.

L'écrivain de l'Abeille.—Le suicide n'implique pas l'idée d'impiété ni de matérialisme.

L'abbé de.... Le suicide implique tellement l'idée d'impiété et de matérialisme que si le malheureux n'a pas perdu sa raison il est mort athée. Quelle est la preuve de ses éternelles espérances dans celui qui expire le désespoir dans le cœur? quelle est la preuve de sa foi dans l'immortalité, dans celui qui meurt à lui même, indifférent sur ce qu'il deviendra? en un mot quel est le témoignage qu'il sortit de la vie, religieux, celui qui mourut contre sa religion, livré pieds et poings liés aux horreurs d'une conscience ulcérée et sans miséricorde.

L'écrivain de l'Abeille.—La croyance d'un être suprême et d'une âme immortelle loin de retenir celui qui veut attenter à ses jours est un puissant motif pour le porter à se rapprocher plus vite de son auteur.

L'abbé de.... On rapporte que les Scythes tuaient leurs parents, lorsqu'ils étaient vieux, pour les empêcher de souffrir, ou pour qu'ils arrivassent plus vite aux champs Elysées. Le procédé de l'écrivain est ingénieux, l'idée impayable. Elle n'avait pas eu les honneurs de la représentation depuis les beaux siècles des dieux-poireaux; elle court risque de passer avec *les chaises percées et les prix ridicules.*

L'écrivain de l'Abeille.—Les philosophes ne sont pas en contradiction avec eux-mêmes quand d'un côté ils autorisent le suicide et que de l'autre ils tiennent contre le célibat des prêtres.

L'abbé de.... Ils ne sont pas non plus unanimes. L'écrain de l'Abeille ignore les écrits des philosophes, ou il saurait: 1°, qu'ils sont en contradiction sur le suicide. 2°, qu'ils sont en contradiction sur le célibat des prêtres; et que sur ces matières comme sur tant d'autres, ils n'ont été capables de s'entendre ni avec eux-mêmes ni avec leurs co religionnaires.

L'écrivain de l'Abeille.—La morale n'admet pas que les prêtres se fassent une loi du célibat.

L'abbé de.... Elle n'admet pas non plus qu'ils se fassent une loi du mariage.

L'écrivain de l'Abeille.—Pour le moment je n'ai plus rien à dire, mais les choses me viendront, et je vous les dirai lorsqu'elles seront arrivée. *Je veux me garder de trancher d'un seul coup une question aussi ardue, aussi féconde. Je marcherai pas à pas: c'est point par point que je discuterai vos diverses assertions, et pour rétorquer je les traiterai successivement, une à une, à intervalles et dans les moments où des objets d'un intérêt plus vital n'absorberont pas mes colonnes.*

L'abbé de.... Tranchez... marchez.... rétorquez.... traitez.... discutez. Au revoir.

EXTÉRIEUR.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 1er. Septembre.

On a publié à Alexandrie un bulletin de la bataille de Hems, qui est intitulé: 5e. de l'armée de Syrie. Les faits y sont dénaturés avec une hardiesse qui ne permet pas de laisser passer ce document sans explications.

Le bulletin se termine par un extrait du rapport particulier d'Ibrahim, dans lequel on lit qu'il n'hésite pas à déclarer que deux ou trois cent mille hommes de ces mêmes troupes ne lui donneraient pas d'inquiétude. Il les qualifie du terme de *ces gens là*, croyant par là imiter le style d'un grand homme et d'une grande époque. On finira par lui conseiller la redingote grise et le petit chapeau. Ces bravades, ces parodies font peu d'honneur à ceux qui les suggérèrent et à l'homme ignorant qui obéit aveuglément à de telles inspirations.

Un bulletin détaillé de cette affaire de Hems nous met à même de rétablir l'exactitude des faits, et d'opposer la vérité consciencieuse et sans emphase aux fables ampoulées des publications égyptiennes.

La division d'avant-garde sous les ordres de Méhémet-Pacha, arriva à Hems le 7 juillet, à neuf heures du matin. Elle avait reçu l'ordre de venir occuper cette ville en toute hâte, pour y faire sa jonction avec les troupes irrégulières du gouverneur d'Alep au nombre de quelques mille hommes séparée par une longue distance du reste de l'armée, soumise depuis plusieurs jours aux plus rudes privations par le manque de vivres, arrivée là à marches forcées, épuisée de fatigue et accablée par la chaleur, à peine cette division commençait-elle à établir son camp, que l'ennemi disparut. Il était onze heures du matin. Méhémet-Pacha se disposa au combat. Il avait sous ses ordres seize bataillons d'infanterie dont deux distraits pour la garde du camp et trois régimens de cavalerie de six escadros chaque. Son artillerie avait été en grande partie retenue sur la route par la fatigue des chevaux, et ne pouvait rejoindre qu'un ou deux jours plus tard. Le peu qui l'avait suivi était hors d'état, par la même cause, de manœuvrer plusieurs heures de suite.

L'armée égyptienne, dont le dénombrement put aisément être fait, puisqu'Ibrahim avait rangé l'infanterie sur une seule ligne, et la cavalerie sur la droite à une grande distance, était forte de vingt-sept bataillons et de six régimens de cavalerie, de quatre escadrons chaque. Sa supériorité numérique était donc de neuf bataillons et de six escadrons. Mais la sotte disposition que lui avait donnée son chef diminuait ses nombreuses chances de succès.

A deux heures, la canonnade était engagée. Pendant plus de vingt minutes, la première ligne ottomane resta l'arme au bras, décimée par le boulet, mais impassible. L'artillerie répondait mal, elle n'avait que dix-huit pièces en batteries tandis que l'ennemi en avait trente-cinq. Méhémet Pacha, qui ne voulait pas engager une action générale avant d'être plus efficacement secondé par son artillerie, pressait l'arrivée des batteries demeurées en arrière, elles n'arrivèrent pas.

Enfin, s'étant entendu avec un pacha irrégulier, il passe sur le front de sa première ligne, et sous le feu d'une batterie ennemie qu'il enlève à la baïonnette, il marche sur le centre gauche de la ligne égyptienne. Au même instant, le pacha des irréguliers donne ordre à sa cavalerie de passer sur le derrière de la ligne ennemie. Cette cavalerie s'ébranle au galop malgré l'avis contraire qui lui est donné, s'intimide du feu d'une batterie, s'arrête et manque son effet quand le danger était passé et qu'elle n'avait plus qu'à vaincre.

Méhémet-Pacha continuait son grand mouvement de front; ses troupes, harrassées, exécutent avec plus de courage que de force; l'artillerie ne le suit pas pour le protéger par ses feux en avançant; la première ligne conserve encore de la vigueur; la seconde suit lentement et conservant difficilement son ordre de bataille. Méhémet-Pacha envoie de nouveaux ordres à son artillerie: elle est hors d'état de se rendre sur le point où il l'appelle. C'est dans cette fâcheuse position qu'on arrive à cent cinquante pas de l'ennemi. Les Egyptiens se forment en colonnes d'attaque pour recevoir les bataillons déployés qui s'avancent. Ecrasé par l'artillerie et la mousqueterie, Méhémet-Pacha ne consulte que son courage, et veut forcer à la baïonnette la ligne égyptienne. Mais sa première ligne, qui s'était si courageusement conduite sous le feu de l'artillerie, s'arrête, les forces lui manquent pour tenter un dernier effort. Pressée à son tour, elle recule, mais en bon ordre, sur la seconde ligne qui se disloque et lâche pied.

[illegible] nous qui, depuis le commencement [illegible] tenaient en échec la position de la [illegible] qu'il avait décidé d'isoler de l'action. Il charge à leur tête et force les Egyptiens à s'arrêter. Ce mouvement énergique protège la retraite, rest[illegible] ses troupes, et les deux bataillons, après avoir contenu pendant un certain temps les efforts de toute l'armée égyptienne, se retirent aux mêmes en bon ordre.

Tels sont les faits de cette journée. Nous n'avons point mentionné les actes des troupes irrégulières, parce que des deux côtés elles ont à peine signalé leur présence par quelques mouvemens; elles semblaient spectatrices du combat; tout s'est passé entre les réguliers. Ibrahim a triomphé, avec des troupes fraîches et bien approvisionnées, d'une faible avant-garde jetée imprudemment au milieu de l'armée arabe, épuisée par les privations et les fatigues d'une longue route, qui a combattu pendant cinq heures sans artillerie et à peu près un contre deux. Où sont les motifs de ce chant de triomphe qu'on croit ne pouvoir mieux célébrer que par de lourdes injures envers des ennemis dont il faudrait au moins honorer le courage, et qu'on devrait, en tout cas, respecter vis-à-vis de l'opinion étrangère. Car Ibrahim est musulman comme ceux qu'il combat, et il trouverait, s'il était capable de le comprendre, une grande leçon dans ces paroles d'un roi d'Angleterre qui, fugitif et cherchant à reconquérir sa couronne par le secours de la France, s'écriait avec enthousiasme après une bataille perdue et qui décidait de son sort: "Avez-vous vu comme ces Anglais se sont battus!"

Commercial.

LIVERPOOL, 22 octobre.

"Nous vous avons écrit le 19 du courant. Le marché au coton n'est toujours point animé, et quoique dans quelques cas on se soit soumis à une légère baisse, les détenteurs, assez généralement, tiennent ferme, et nous ne faisons aucun changement à nos cotes.

"La totalité des ventes de coton de la semaine finissant le 19, s'élève à 14,900 sacs, dont 6,900 Upland, à 6 5-8 la livre, les ordinaires, et 7 1-8, les beaux. Les importations pendant le même espace de temps s'élèvent à 12,300, dont 9,700 des Etats-Unis. Aujourd'hui, lundi, il n'y a eu que peu de demandes, et les ventes n'ont pas excédé 1600 sacs."

La revue suivante du marché de Liverpool est du [illegible] du 23 octobre

Coton.—Quoique les affaires se soient faites sur un plan plus vaste que celles des semaines précédentes, la même inertie règne toujours dans le marché, et les prix, sans avoir éprouvé une baisse marquée, ont été plutôt en faveur des acheteurs, surtout jeudi et vendredi. 1000 sacs d'Américain ont été achetés par spéculation. Les ventes s'élèvent à 14,860 balles, comme suit: 230 Sea Island de 11 1-2d. à 20d.; 40 tâchées, 8 1-2 à 10; 6860 Georgie, 6 5-8 à 7 1-8; 3180 Mobile et Alabama, 6 5-8 à 7 3-4; 2586 N. Orléans, 6 5-8 à 8 3-4; 580 Fernambouc et Ceara 9 1-4 à 10 1-2; 530 Bahia et Maceio, 7 3-4 à 8 3-4c.; 340 Maranham, 8d. à 9 5 8d; 110 Demerara, etc. 10 à 10 3-4; 160 Egyptien 8 1-8 à 9 1-2; et 230 Surat, 5 1-4 à 6d. par livre. Les importations ont été de 12,181 sacs.

REVUE DU MARCHÉ.

NLLE.-ORLEANS, 15 décembre.

DERNIERES DATES.

Liverpool,	23 octobre.
Havre,	20 octobre
New-York,	1 décembre.
Charleston,	6 décembre.

Coton.—Arrivé depuis le 6 de ce mois, de la Louisiane et du Mississipi 11,114 balles; du Nord-Alabama et du Tennessee 1 084; de l'Arkansas 154; du Texas 76; de la Floride 150, et du lac Pontchartrain 455—total 10 033 balles. Exporté durant ce temps, pour Liverpool 4647 balles, Havre 2220, New-York 703, Providence (R. I.) 406 Philadelphie 389, Baltimore 200—total 8 577; ce qui donne une augmentation, cette semaine, de 4356 balles, et laisse sur place (y compris ce qui se trouve à bord des navires non expédiés dans la soirée du 13) un approvisionnement de 48 253 balles. Il y a eu d'assez bonnes affaires faites durant la semaine, bien que les dernières avis des marchés de Liverpool et du Hâvre ne soient pas encourageants pour les acquéreurs. Néanmoins nous ne pouvons pas dire qu'il y ait eu une demande générale car le disposition des acquéreurs sont telles maintenant, qu'elles ne répondent pas aux prix demandés. Durant la semaine, nos dernières cotes se sont maintenues; mais on a lâché la main seulement sur quelques petits lots. (les qualités de choix exceptées) Les ventes de la semaine se sont élevées à près de 12,000 balles comme suit: 1005 balles Louisiane et Mississipi à 11 1-15; 979 do 10 1-4; 300 do 12 1-2; 334 do. 10; 3405 do. 11; 1606 do. 10 1-8; 75 do. 11 1-4; 1090 do. 12 1-4; 156 do. 10 1-2; 122 do. 12; 105 do. 9 7-8; 2000 do. entre 11 et 12; et 100 balles du district de l'ouest de 9 3 4 à 11 cents par livres. Nous nous abstenons maintenant de coter les cotons Nord-Alabama et Tennessee, attendu qu'il s'en trouve peu sur le marché, et qu'ils sont de l'ancienne récolte. Nous ne pouvons également fixer un prix sur ceux de la Mobile, des bords du lac et de la Floride car on n'en a pas reçu ici suffisamment à cet effet. Nous continuons nos cotes de la semaine dernière, comme suit:

Classification de la Nouvelle Orléans.

Louisiane et Mississipi,	choix,	12 à 12 1 2 cents.
" "	1re qual.	11 1-4 à 11 3-4.
" "	2de. qual.	10 à 11
" "	inférieur	9 à 9 1-2

Sucre.—Cet article continue à être en bonne demande pour les exportations sur la côte. La plus grande partie se prend sur les habitations à raison de 5 à 5 3/4 cents la liv. Quelques détenteurs demandent 6. Il trouve de suite à son arrivée des acquéreurs, aux prix de 5 à 6 1 2. La récolte actuelle, que l'on supposait devoir excéder celle de l'année dernière de 15,000 boucauts, sera moindre d'un cinquième, à ce que l'on donne ce que nous avons recueillis. Nous avons appris qu'il s'est effectué une vente de 100 boucauts sur la levée, belle qualité, à 5 1-4; 192 do. pris à quelques milles de la ville, à 5 3-4 et 100 do. à 5 1-2. Arrivé, 150 boucauts. Expédié, pour New-York, 907 tierçons, et 1 baril; Philadelphie, 48 barils; Baltimore, 120 bts., 24 demi-tierçons, 68 barils; Norfolk, 144 bts; Charleston, 102 tierçons, 61 demi-tierçons. Total, 1171 boucauts, 102 tierçons, 112 demi do. et 107 barils

Melasse.—Les arrivages et les ventes de la semaine se sont élevées à 700 barils, à 26 cents le gallon. Les demandes sont pressantes pour la Mobile et la Floride. Pour le Nord, cet article se prend sur les habitations. Nous cotons la melasse des citernes à 20 et 21 cents. Expédié depuis notre dernier rapport, pour N. York, 29 boucauts, 499 barils; Norfolk, 60 bts.; Baltimore, 60 bts.; Charleston, 30 tierçons; Philadelphie, 1 baril — total, 149 bts, 30 tierçons et 100 barils.

Tabac.—Des ventes de 2de. qualités et croisées, ont eu lieu, à une augmentation d'un quart de cent par livre; 15 boucauts de 1re. et 2de. qualités, et croisés ont été vendus à 4, 3½ et 2½; et un lot de 6 boucauts de 2de. qualité et croisés à 3½ et 2½. Les arrivages de la semaine s'élèvent à 340 bts. destinés pour l'exportation. Expédié depuis le 6, pour New-York 116 bts. 600 ball ts; pour Philadelphie 25 bts. 141 ballots; Baltimore 69 bts.; total, 142 bts, 810 ballots. Sur place, y compris ce qui se trouve à bord des navires non expédiés le 13 au soir, une augmentation de 1040 boucauts.

Tabac, première qualité, par livre	4	cents à	
" seconde, " "	3 1-4	à	
" croisé (?) " "	2 1-4	à	
" [illegible] de 100 livres,	$3 50	1-4	à
" Espagnol (Cuba) la liv.	12 cents	à 18	

Farine.—Au commencement de la semaine cette denrée a été maintenue à $7 le baril, mais les arrivages ayant été considérables dans le cours de la semaine, les détenteurs se sont montrés plus disposés à traiter à $6 50 et 6 75 par baril, auquel prix les ventes principales ont été effectuées. Arrivé, 2538 barils.

Whiskey.—Les ventes de la semaine se sont faites à une augmentation de prix. Nous cotons cette liqueur à 35 et 36, et elle tend à la hausse. Les demandes sont pressantes. Arrivé, 307 barils. L'approvisionnement est faible et les arrivages sont lents.

Graisse.—Des petites ventes se sont effectuées à 7 cents. Les demandes pour exportation sont limitées. Arrivé, 2,310 frequins.

Porc.—Point d'arrivage de nouveau porc. L'ancien approvisionnement est très diminué; les demandes sont modérées. Nous cotons le mess inspecté de $11 à 12 50; le prime do. à $10. Arrivé, 220 barils.

Bœuf.—L'approvisionnement a été fort, et excède les besoins. Le mess vaut de $10 à 11, le prime $7 à 7 50. Arrivé, 818 barils et 227 demi barils.

Café.—Des petites ventes de qualité Havane vert ont été faites de 13½ à 14½ par livre.

Toile et Cordes d'emballage.—(du Kentucky).—Le premier article est à 20½ et 21 cents la yard; des petites ventes se sont faites à ce dernier prix. Les cordes 8 à 9.

Jambons.—[illegible] 7½ à 8½; nns, 7; côtés, 5 à 6½; épaules, 4 à 4½ la liv.

Foin.—Le dernier chargement a été vendu de $1, à $1, 18 cents. Bon approvisionnement.

Chaux.—(Thomastown). Il y a long temps que cet article a été si peu en demande. On la vend difficilement à $1 62 la barrique.

Fret.—Coton pour l'Europe, sans changement de prix. On a accepté des boucauts de tabac, pour l'Europe, à 45 shellings. Quant au fret pour le nord, nous changeons nos cotes, comme suit: un demi à 1 dix-huitième par liv. pour le coton. Ce [illegible] et Savannah obtiennent ce dernier prix.

FRET.

Pour Liverpool, coton 5-8d.

France, " par liv. 1 1-4c.

Tabac, pour l'Europe, 45 shellings.

Ports du nord des Etats Unis, coton par liv. 3-8 à 3-4c.

" " tabac, par boucauts, $3 à $4.

Ports du nord, sucre p. bts. de la côte, $5.

" " de la ville, $3 à $4 50.

ACTIONS.

Banque Etat de la Louis. act. ent. } aucune à vendre.
do. do. do. demi. payés }

Banque d'Orléans, act. ent. } $12 de prime.
do. do. demi act }

Banque de la Louisiane, aucune à vendre.

Comp. d'assur. de l'Etat de la Louisiane, } $30 pour $30 payés, dernières ventes.

Comp. de Nav. d'Orléans, 87 pour cent, dern. ventes.

Ass. Consolidée, act. de $500,—$50 de prime.

Comp. d'Assur. des Négocians $36 à 37 pour 30 payés.

Comp. du chemin à coulisse du lac Pontchartrain, } 10 pour cent de prime. demandes.

Comp. d'Assurance du Mississipi, 65 p. 50 payées vente.

Comp. d'Assur. de la Louis. 120 pour 100, dern. vent.

Comp. d'Assur. d'Orléans—aucune à vendre.

Comp. de Canal et de Banque, $19 à 20 de prime.

Banque de la Cité, $11 à 12 de prime.

Comp. d'Assur. de l'Ouest, $21 50 pour 20 pay.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Brick Niobe, Foxwell, Baltimore, J. W. Zacharie & co.

Brick Durengo, Wider, Mobile, Capitaine.

Goël. Eliza Thomas, Delarue, Tampico, J. Dufart.

Goël. Phœnix, Foster, Pensacole, Allen et Dublois.

Goël. Oscar, Chyalin, Vera-Cruz, L. A. Marin & co.

Goël. Tita, Ponz, Matanzas, Estavanell & Caravai.

ARRIVÉS.

Bateau remorqueur Whale, qui a mis en mer le navire Charles et la goël. Sarah. Il a amené le navire John. Sergeant, le brick Birkbee, et la goël. Clyde. Laissé la barre à 5 p. m. Il annonce le navire Mozart, échoué à la barre, navire Huntsville, à l'ancre, navire Wm. Badger, au dehors, à la passe, brick Comodore Barry, 40 jours de Marseilles.

Le Whale, était allé chercher le navire Wm. Badger, de Portland, et le brick Planters, de Belfast.

Navire John S rgeant, Vandyke, de Philadelphie.

Brick Bubby, J [illegible], de Liverpool.

G. C. G. [illegible] e, Walker, de Matamoras.

Bateau à vapeur Criterion, Carter, de Louisville.

Bateau à vapeur Cora, Smith, de Donaldsonville.

Bateau à vapeur St. Martin, Walker, du Bayou-Sarah.

Bateau à vapeur Friend, Scott, de Donaldsonville, avec sucre, coton, &c.

Bateau à vapeur Talma, Hardwick, du Fort Adams, avec du coton.

Bateau à vapeur Columbia, Laurent, du Bayou Sarah, avec du coton.

Bateau à vapeur Heroine, Dilley, Vicksburg, avec du coton.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 16 DECEMBRE 1832.

La Muette de Portici,

Grand opéra en cinq actes.

Le spectacle sera terminé par

RABELAIS

OU LE

PRESBYTERE DE MEUDON,

Comédie anecdote en un acte mêlée de couplets.

SALLE D'ORLEANS.

LE soussigné a l'honneur d'informer les dames et messieurs de cette ville que la souscription des Bals de société est ouverte; les personnes qui désireront y souscrire sont priées de s'adresser chez M. J. Davis, ou à E. BERTUS.

N. B. Les Bals masqués commenceront le samedi 29 décembre, et continueront pendant toute la saison.

11 déc.

SALLE DE BAL,

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

POUR L'OUVERTURE,

SAMEDI PROCHAIN, 15 DÉCEMBRE 1832,

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Prix d'entrée, Cavalier, $1.

Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leurs cannes et manteaux &c. 12 déc.

M. SAMUEL O'ROURKE, présente ses remercîmens aux amateurs de la N. Orléans, pour le patronage dont il l'ont honoré lors de la dernière représentation de ses exercices. Il profite de cette occasion pour les informer que mardi soir, 18 du courant, dans la salle de bal située à l'encoignure des rues Bourbon et d'Orléans, donnera incessamment une nouvelle exhibition du GLORIEUX ART DE SE DEFENDRE SOI-MÊME. Neuf des principaux boxeurs prendront part à cette représentation; de ce nombre sont M. Eles, de Londres, et M. Edward Hammond, pugiliste bien connu.

PRIX D'ENTRÉE—Une piastre; Tout *gentleman* qui le désirerait, pourra faire sa partie, sans crainte lui en coûte d'avantage. 15 déc—3

LOTERIE DES NATCHITOCHES.

TIRAGE DE LA 28ME. CLASSE,

20—10—26—2.

15 déc J. B. FAGET, directeur.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $6, 75 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 40 onces de pain pour un escalin.

15 déc D. PRIEUR, Maire.

PORC—100 barils porc de première qualité, récemment reçu et à vendre par

THAYER, HURD & CO.

15 déc rue des Magasins, No. 29.

MARCHANDISES du pays, propres aux marchés mexicains, 118 balles toile à draps grise, 4 [illegible] bonne qualité; 130 do. toile à chemises ¾ et ⅞; 13 balles toile de Russie blanche, ayant droit au drawback, à vendre par

15 déc LINCOLN & GREEN.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régistre des testamens*—Jeudi, 27 décembre courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu dans la rue Dumaine, entre Royale et Bourbon, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu Jean Pierre Soulas, consistant en outils d'horloger &c. Conditions; de la vente: Comptant. Par ordre de la cour;

15 déc MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens.*—Mardi, 15 janvier 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Charles Alexandre Michel, la négresse nommée Marie, âgée d'environ 32 ans, et la griffonne nommée Harriette, âgée d'environ 17 ans.

Conditions: comptant. Par ordre de la Cour.

15 déc MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens.*—Jeudi, 27 décembre courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au coin des rues Bourbon et de l'Hôpital, une quantité de figures connues, meubles meublants et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Antoine Brulle.

Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la Cour.

15 déc MARTIN BLACHE, rég.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

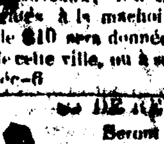

Parti marron de la paroisse St. Bernard, depuis une vingtaine de jours, le griffe nommé JOHN, depuis son bas âge dans le pays, parlant français et anglais, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 2 à 3 pouces (mesure française) il était vêtu lors de son départ d'un pantalon et d'une chemise cotonnade bleue à petits carreaux; il a une démarche gênée, et les dents gâtées à la machoire supérieure. Une récompense de $10 sera donnée à quiconque le livrera à la geôle de cette ville, ou à son maître.

14 déc—6 L. T. BEAUREGARD.

[illegible] DE RECOMPENSE.

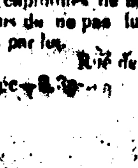

Seront donnés à celui qui ramènera chez le soussigné ou conduira à la geôle la négresse nommée CATHERINE, âgée de 18 ans, taille moyenne, ayant l'habitude de vendre des biquets par les rues; elle est très bien connue en ville. Il est à présumer qu'elle ne s'écartera pas de la ville.

Les capitaines de navires ou bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas lui donner asile sous peine poursuivis par la loi.

F. LACOUR.

Rue des Ursulines, près des Remparts.

14 déc—3

POUR LITTLE ROCK,

Fort Smith, Cantonment Gibson, et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur [illegible], de première classe, ARKANSAS, capitaine Tucker, est maintenant prêt à recevoir un chargement et partira mardi matin, 16 du courant, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

13 déc GOUY & DURRIVE & CO. Nouvelle Levée, No. 38.

POUR LE FORT ADAMS

Et tous les ports intermédiaires,

Le bateau à vapeur de première classe TRENTON, capitaine John Hart, commencera ses voyages comme paquebot entre cette ville et les ports susdits, et partira vendredi prochain, 14 du courant, à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH.

13 déc Rue de la Nlle. Levée, No. 15.

POUR TAMPICO (passage seulement)

La goëlette WETREE, partira positivement demain dimanche, 16 courant et admettra les passagers de chambre à $60 chaque, s'adresser à bord en face de la Douane, ou à

15 déc A. BARON.

POUR BOSTON.

Le brick ACTON, capit. Harris, partira sans délai, et peut prendre de 50 à 100 tonneaux de fret lourd, s'adresser à

15 déc LINCOLN & GREEN.

POUR TAMPICO, (passage seulement.)

La goëlette ELIZA-THOMAS, partira positivement demain 14 courant. S'adresser à bord ou à

12 déc—2 J. DUFART.

POUR LE HAVRE.

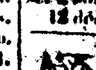

Le navire MARENGO, capit. S. Wood, partira pour ce port, vers le 23 courant. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à bord, ou à A. BELLIN.

12 déc Rue Toulouse, No. 36.

POUR TAMPICO (paquebot.)

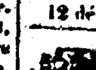

La bonne goëlette, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, toute neuve, MARY & FRANCES, capitaine Hayward, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser au capitaine à bord, au-dessous du Ferry, ou à HARRISON, BROWN & Co.

10 déc rue Royale, No. 117

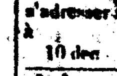

On désire louer une petite maison, de trois chambres, une salle et une belle cour. S'adresser au No. 117, rue Royale. 12 déc.

A LOUER.

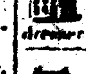

Terrains et cabanes à louer, au faubourg Washington. Ces terrains sont situés près du fleuve et propres à faire le commerce de bois ou lotter, dinage.

S'adresser à AUGUSTE GOUY & CO.

10 déc Rue Royale, No. 168.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens.*—Mardi, 15 janvier 1833; j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feu Jean Pierre Soulas, les esclaves ci après décrits, savoir: Philonise, négresse, âgée d'environ 38 ans, avec son enfant Eugène, âgé de 9 ans, et Gustave, mulâtre, âgé d'environ 16 ans.

Conditions de la vente: 6 [illegible] mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

15 déc MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens.*—Mardi 15 janvier 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Antoine Brulle, les esclaves ci-après décrits, savoir: Alexis, mulâtre âgé d'environ 29 ans, cigarier, Joseph, nègre âgé d'environ 45 ans, dans un état d'imbécilité; et la négritte Harriette, âgée d'environ 11 ans.

Conditions: moitié comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour.

15 déc MARTIN BLACHE, rég.

MADAME GRANET a l'honneur avec regret dans la nécessité de prévenir les personnes qui sont dans l'intention de lui confier leurs enfans, que, par suite des retards que lui ont fait éprouver les ouvriers, elle est obligée de remettre au lundi, 24 de ce mois, l'ouverture définitive de son pensionnat. 14 déc

A VENDRE.—Chez T. LANAVIT, encoignure des rues Bourbon et Douane, les articles suivants nouvellement reçue:

11 boucauts jambons, 1ère. qualité de Cincinnati pour l'usage des familles;

23 demi barils *Corn Beef*, de la marque de Marsh de New-York;

25 frequins de beurre du Missouri, 1ère. qualité.

10 douzaines confiture de la Havane en pots;

100 douzaine gelées et pâtes de goyave de différentes grandeurs. 15 déc.

LE soussigné ayant cédé son fond de graines de jardinage, sollicite en faveur de M. Pre. Lemoine son successeur dans ce genre d'affaires, la bienveillance de ses anciennes pratiques et du public en général.

14 déc VALSIN VIGNAUD.

AYANT acquis les graines fraîches, de jardinage que M. Valsin Vignaud vient de recevoir d'Europe et du nord, et de plus ayant pris des arrangements pour recevoir aux époques convenables celles pour chaque saison, le soussigné informe Messieurs les habitants et autres, qu'il sera constamment pourvu de graines nouvellement récoltées tirées des meilleures sources d'Europe et du nord. En conséquence et par sa ponctualité à remplir les ordres qu'on voudra bien lui donner, il espère mériter les encouragements du public. PRE LEMOINE.

Rue Conti, No. magasin précédemment occupé par MM. Arnous & Pédrun, attenant à la Banque d'Orléans. 14 déc—6.

MAGASIN DE MODES.

VEUVE BARJAC a transporté son magasin de modes dans la nouvelle maison de la Fabrique, à l'encoignure des rues Royale et d'Orléans.

13 déc—3.

A LOUER.

TROIS TERRAINS à louer au faubourg Washington, ces terrains sont enfoncés et situés près du fleuve, ils sont propres pour le commerce du bois. S'adresser à l'encoignure d'Orléans et Remparts.

13 déc—3.

VIN DE CHAMPAGNE.

50 PANIERS vin de Champagne, qualité supérieure, en débarquement du brick Sharon, et à vendre par

13 déc A. QUERTIER & BOUTIN

CAFE—100 sacs vieux, en débarquement du brick Josefina, de la Havane, à vendre par

F. H. PETITPAIN,

13 déc Encoignure Chartres & Toulouse.

DAMEJANNES.

700 DAMEJANNES de 5¼ gallons chaque, en débarquement, et à vendre par

F. H. PETITPAIN.

13 déc encoignure Chartres et Toulouse.

PLANCHES.—50,000 pieds planches de pin jaune de 1 à 1¼ pouces d'épaisseur, journellement attendus, à vendre par

13 déc TOURNE & BECKWITH.

171 FREQUINS graisse en feuille de Lexington, en débarquement du bateau à vapeur Trenton, et à vendre par

TOURNE & BECKWITH,

13 déc Rue de la Nlle. Levée, No. 15

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des testamens*—Lundi, 17 du courant, à 4 heures de l'après midi, j'exposerai en vente, à mon bureau, pour compte de la succession de feu John Drury, un cheval bon trotteur, avec selle, bride et martingale. *Plus*; une montre en or, clé et chaîne de sûreté. Conditions: comptant. Par ordre de la cour,

MARTIN BLACHE,

14 déc Rég. des test.

DEMANDE D'EMPLOI.

UNE personne qui peut fournir de bonnes recommandations, qui connait la ville, parle et écrit les langues Française et Anglaise, désirerait trouver de l'emploi comme commis dans une maison de commerce ou dans un magasin de détail. S'adresser par lettre à A. au bureau de cette feuille. 11 déc

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des testamens*—Lundi, 24 du courant, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, 48 actions de la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans. Et le même jour, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu dans la rue Dauphine, entre les rues Tchoupitoulas et de la Nouvelle-Levée, une quantité de meubles et ustensiles de cuisine, le tout pour le compte de la succession de la Samuel Ellis. Conditions: Comptant.

Par ordre de la cour,

12 déc MARTIN BLACHE, Rég. des test.

VENTE PAR LE SHERIF.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, lundi 17 du courant, à midi, au Parry en face de la ville,

18 TETES DE BŒUFS

13 BŒUFS DE TIRE.

Aussi, au même lieu et à la même place, une quantité de Mulets et Chevaux, qui seront vendus pour être au comptant.

Conditions: au dessous de $100 comptant; au dessus, à 60 jours de crédit, en billets à satisfaction.

Les conditions expresses de la vente sont que les acquéreurs règleront dans les trois jours qui suivront la vente, chez M. Duchêne Pigueguy, rue St.-Louis, où l'encanteur les y attendra, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures, après les trois jours [illegible], leurs comptes seront déposés chez un juge de paix de cette ville. 15 déc-3

PAR JOSEPH LE CARPENTIER & CO.

IL sera vendu, le jeudi 20 décembre courant, à 10 heures et demie du matin, rue Marsh, après la Battiure Milaudon, entre Tchoupitoulas et Religieuses, faubourg de l'Annonciation.—Une quantité de madriers, soliveaux, planches, lattes, bois de corde &c.

Conditions: Toute somme au-dessous de $100 comptant, et au-dessus à 90 jours, avec billets endossés à satisfaction. 15 déc-5

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu le 22 décembre 1832; une négresse âgée de 30 ans, avec sa fille âgée de 4 ans, parfaite cuisinière, bon sujet et fidèle, garantie de tous les vices et maladies prévus par la loi.

Aussi: Une jeune négresse américaine âgée de 12 ans, très intelligente et d'une forte constitution, garantie de tous les vices et maladies, prévus par la loi, excepté le marronnage.

Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

15 déc

DERNIER JOUR.

PAR JACOB LEVY.

LUNDI prochain, 18 du courant, on continuera la vente à crédit de marchandises beaucoup comme suit: coton blanc, do. écrue, flanelles, indiennes, bas, souliers, brodequins, chapeaux, habillemens faits, pour la maison, et une variété d'autres effets trop nombreux pour détailler. La vente commencera à 11 heures précises et à 10 heures; on offrira une facture de marchandises françaises, sans limite.

Conditions: à la vente. 15 déc.

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu aujourd'hui 15 du courant, à midi, à la Bourse, l'esclave MATHILDE, âgée de 30 à 32 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, couturière et cuisinière. Elle est excellent sujet, et est pleinement garantie.

Conditions: comptant, ou en billets endossés à satisfaction, à 4 et 6 mois, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 15 déc.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu lundi, 17 du courant, à midi, à la Bourse, une MAISON, située au faubourg Marigny, encoignure des rues d'Amour et Musique, composée de 4 appartements, tous avec cheminées; une double cuisine, un poulailler, latrines, puits, &c. Le tout est bâti sur un terrain de 60 pieds carrés, mesure française. Conditions, au moment de la vente.

14 déc—3

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI après midi, 15 courant, à 4 heures, sur la levée, vis à vis la rue St. Joseph, il sera vendu, environ 25,000 planches à plancher, en lots convenables pour les acheteurs.

Conditions: 20 jours de crédit, en billet endossé à la satisfaction du vendeur. 14 déc.

PAR JACOB LEVY.

SAMEDI, 15 du courant, à la Bourse, il sera vendu, l'esclave EMILY, âgée de 20 ans, depuis 10 ans dans le pays, bonne négresse de champ, très robuste, garantie que les titres. Conditions: 4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par devant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 14 déc.

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves en date de ce jour, il sera vendu lundi, 28 du courant, dans son magasin d'encan, rue St. Louis, provenant de la succession de feu Marcelin Garnier, une quantité de marchandises sèches, soirie, gaze, mousseline, parfumerie &c.

Conditions: Comptant. 13 déc.

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu samedi, 22 courant, à midi, à la bourse, l'esclave Mary Ann, âgée d'environ 20 ans, bonne blanchisseuse et domestique de maison; acclimatée et pleinement garantie.

Conditions: 4 et 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 12 déc

PAR JACOB LEVY.

IL sera vendu samedi, 15 courant, à midi, à la Bourse, l'esclave Matilda et sa fille Fanny.

Matilda, âgée de 32 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, parlant français et anglais, depuis 5 ans dans le pays. Fanny, sa fille, âgée de 3 ans; toutes deux garanties des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: comptant. Les actes de vente seront passés par Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 déc

PAR F. DUTILLET.

LE 27 décembre courant il sera vendu, à la Bourse Hewlett, à une heure,

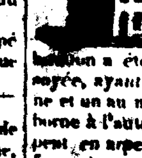

Une HABITATION située dans la Paroisse de Plaquemines, à environ trente-trois milles de la N.-Orléans, sur le même bord du fleuve, mesurant 45 arpens de face au fleuve, sur 40 de profondeur. Cette habitation a été établie en sucrerie, est parfaitement fossoyée, ayant trois canaux principaux, un à chaque borne et un au milieu, avec un canal latéral qui va d'une borne à l'autre. Les autres fossés méandres sont d'arpent en arpent. Cette propriété est en repos depuis 5 ans, la terre est bonne et rend beaucoup, le sucre en est très beau. Les bâtisses qui s'y trouvent sont une sucrerie briquetée entre-poteaux, en mauvais état; une bâtisse contenant magasin et moulin à maïs, bâtiment assez vaste pour en faire une sucrerie à peu de frais; maison de maître, hôpital, cases à nègres &c. ayant besoin de réparations.

L'habitation sera d'abord offerte en vente en un seul lot, et si elle n'est pas vendue de cette manière, elle le sera par trois arpents ou plus, à la convenance des acquéreurs.

Conditions de la vente: Un quart à 6 mois, un quart à un an, un quart à deux ans, et un quart à trois ans, en billets endossés, à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les personnes qui désireraient traiter à l'amiable avant le jour de la vente pour une partie ou le tout, peuvent s'adresser à M. F. S. M. Ciiron, sur les lieux; et en ville à l'éditeur de cette feuille. 7 déc-t

John Burrows vs. un canot d'huîtres.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 15 décembre, à une heure, P. M. vis-à-vis la vieille halle, un canot d'huîtres, saisi dans l'affaire ci-dessus.

14 déc L. DAUNOY, marshal.

REÇU par les derniers arrivages de France, un bel assortiment de gants brodés, de diverses grandeurs; toilettes pour dames, dites duchesses, en acajou; miroirs d'habits mobiles sur colonne.

Ainsi qu'un grand assortiment général de marchandises de nouveautés, telles que, chapeaux, bonnets en batiste et en blonde, mérinos en pièce, manteaux en mérinos, fichus, voiles, écharpes, robes montées en blonde, robes mousseline brodées, indiennes à très bon marché, &c. par BRIGOT.

Encoignure Royale et St. Louis.

Nota. On demande une bonne ouvrière en modes pour chapeaux. 11 déc—4

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens*—Samedi, 22 du courant, à midi, il sera vendu au domicile de feu Terence Kernion, au coin des rues Royale et de l'Hôpital, une quantité de meubles meublants et une batterie de cuisine. *Plus*: 2 chevaux, 1 ou 2 charrettes, drays et harnais; le tout appartenant à la succession du dit Terence Kernion.

Conditions: Le mobilier et la batterie de cuisine comptant; et les chevaux, charrettes, drays et harnais à 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction. Par ordre de la Cour.

12 déc MARTIN BLACHE, rég.

AVIS IMPORTANT.

THEORIE, pratique de trois langues (anglaise, française et espagnole) comparées et facilement apprises, en un petit volume, prix $1, chez M. B rue, rue Royale, No. 127. 1 déc—1m.

LE DR. A. L. GARA, dentiste,

DEMEURE rue de Chartres, No. 3, au premier étage, où il exerce sa profession dans toutes ses branches. 27 nov—6